

# LE BAIZIL

# Brocante Vide-Greniers

## 5 Juillet 2026



### Buvette et Restauration

### sur place



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé - Ne pas jeter sur la voie publique



# BROCANTE VIDE GRENIER

## Dimanche 5 juillet 2026

### Bulletin d'Inscription

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 28 juin 2026,  
dans la limite des places disponibles.

Envoyer à : Catherine Avril – 12 Rue Jules Lefort – 51270 Le Baizil

Documents à envoyer pour une inscription valable :

- Ce bulletin d'inscription complété et signé.
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité du ou des demandeurs
- Le paiement par chèque, uniquement, à l'ordre du Comité des fêtes de Le Baizil

Nom, Prénom : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Adresse postale : .....

.....

Stand professionnel  N° RCS .....

Stand de particulier  J'atteste sur l'honneur ne pas exposer à plus de 2 évènements de la même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

Je réserve ..... Mètres et joins un chèque de ..... Euros

Remarques (par ex : mobilité réduite) .....

**Prix d'un emplacement : 3 € par mètre linéaire,  
dont 4 mètres gratuits**



Date : ..... Signature : .....

Pour plus d'informations : Catherine Avril  
[comitelebaizil@gmail.com](mailto:comitelebaizil@gmail.com) – 06.73.08.37.73

# Règlement

## 1. Réservation

- a. La brocante de Le Baizil se déroule le dimanche 5 juillet 2026 à l'ancienne scierie, rue de la Procurerie.
- b. Les réservations seront prises en compte dans la limite des places disponibles, dernier délai le 28 juin 2026.
- c. Une réservation est définitive seulement une fois que le formulaire d'inscription sera rendu signé, ainsi que la copie de la pièce d'identité et le paiement pour l'emplacement.**
- d. Aucune confirmation individuelle n'est envoyée.

## 2. Les emplacements

- a. Le prix de l'emplacement est de 3€ le mètre linéaire dont 4 mètres gratuits.
- b. Aucun mobilier n'est fourni, merci de prévoir vos tables, sièges (seul 1 sac poubelle sera fourni par exposant).
- c. Les emplacements sont déterminés la veille de la brocante par les organisateurs. L'attribution d'un emplacement précis ne peut pas être garantie.
- d. Les tonnelles seront tolérées seulement dans la mesure où elles ne gênent pas la circulation. Les organisateurs se réservent le droit de faire démonter tout matériel jugé trop encombrant.

## 3. Les Exposants

- a. Les exposants sont des particuliers et des professionnels qui s'engagent à ne vendre que des objets, vêtements etc. usagés et à se conformer à la législation relative aux vide-greniers.

## 4. Accès

- a. Les exposants se présentent aux organisateurs le jour de la brocante au terrain de Foot à l'entrée du village entre 5h et 7h et pourront repartir à partir de 17 heures.
- b. L'accès à l'emplacement est organisé par les membres du comité des fêtes et doit être strictement respecté. Il est préférable dans la mesure du possible d'utiliser un moyen léger (chariot, brouette, caddy) pour se déplacer et s'installer.
- c. Les voitures doivent obligatoirement ressortir au plus tard 30 minutes après leur entrée, dans le sens qui leur est indiqué.

## 5. Installation

- a. Pour des raisons de sécurité, afin de laisser la place à un véhicule de secours, il est demandé aux exposants de ne pas dépasser les marques signalant leur stand en largeur.
- b. A l'issue de la journée, les exposants sont priés de laisser leur emplacement propre. Il est interdit de laisser du matériel ou des déchets sur place.**

## 6. Mauvais temps

- a. En cas d'annulation de l'évènement par cause de très mauvais temps, aucun remboursement **n'est prévu.**